

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 16 DÉCEMBRE 2019, À 19 H 30.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DEMANDES VERBALES

AJOURNEMENT

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2019

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

5.2 Coordonnateur du Service des travaux publics – évolution dans les classes salariales

5.3 Employés étudiants non syndiqués – rémunération 2020

5.4 Adoption – règlement numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le service des travaux publics et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 378 075 \$ à cette fin

5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus

5.6 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

5.7 Annulation excédent de fonctionnement affecté

5.8 Affectation pour budget 2020

5.9 Affectation des soldes disponibles au budget 2020

5.10 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – budget 2020 – approbation

5.11 Fédération canadienne des municipalités – adhésion – renouvellement

5.12 Roy et Asselin inc. – honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) sur la rue Hubert – travaux de laboratoire – mandat

6.2 Équipements de piézomètres – rue Guy – acquisition et installation

6.3 Bris de glace préventif – ÉCO Technologies ltée – mandat et autorisation de paiement

6.4 Club Quad Mégaroues Joliette – autorisation de circuler

6.5 Ententes – stabilisation des berges – rue Gauthier nord – autorisation de signature

6.6 Entente – portail numérique collectif InterForces – abonnement – autorisation de signature

- 6.7 Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) – adhésion – renouvellement
- 6.8 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement no 2
- 6.9 Réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 6

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption – règlement numéro 1248-2019 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Denis, de l'avenue des Pins et du chemin de la Rivière
- 7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1261-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures
- 7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1263-2020 modifiant le règlement de zonage concernant la réglementation au sein du parc industriel situé en zone I-1 121
- 7.4 Étude de PIIA – projet de construction d'un immeuble résidentiel mixte et aménagement du stationnement – lots 4 925 810 et 4 925 811
- 7.5 Programmes de subvention – couches lavables, récupérateurs d'eau, toilettes à faible débit et appareils de chauffage au bois – reconduction

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 La Manne quotidienne – contribution financière
- 8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.3 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 1

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – soumissions – adjudication
- 9.2 Soccer – tarification 2020
- 9.3 Politique de subvention – activités de gymnastique – Gym Annalie – modifications
- 9.4 Semaine de relâche 2020
- 9.5 Association québécoise du loisir municipal – adhésion – renouvellement
- 9.6 Club de patinage artistique Les étoiles d'argent – inscriptions 2019-2020 – recommandation de paiement
- 9.7 Club de BMX de Crabtree – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Jeudis Musik'eau 2020 – programmation partielle
- 10.2 Fête nationale 2020 – programmation partielle
- 10.3 Programmation culturelle – 2019-2020 – ajouts et modifications

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

696-12-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant les points suivants, savoir :

7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1261-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures;

7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1263-2020 modifiant le règlement de zonage concernant la réglementation au sein du parc industriel situé en zone I-1 121.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

697-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la présente séance soit ajournée pour la présentation du budget 2020.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

705-12-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la séance ordinaire soit rouverte à 19 h 45.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2019

706-12-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

707-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 2 au 16 décembre 2019 inclusivement et totalisant une somme de 290 770,50 \$.

5.2 Coordonnateur du Service des travaux publics – évolution dans les classes salariales

708-12-2019

ATTENDU QU'un processus d'évaluation et d'appréciation du rendement annuel est prévu à l'intérieur du document *Structure administrative et salariale ainsi que conditions de travail du personnel cadre municipal*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.9 dudit document, il revient au conseil municipal d'adopter, par voie de résolution, le salaire ainsi que toute augmentation accordée à un employé cadre suite au processus d'appréciation du rendement;

ATTENDU QUE le processus d'évaluation et d'appréciation du rendement de monsieur Marco Généreux, coordonnateur du Service des travaux publics, a été réalisé par monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, en collaboration avec madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, le tout selon la démarche établie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder la progression à l'intérieur de l'échelle salariale telle qu'établie au formulaire d'appréciation et de recommandation de la contribution des cadres à monsieur Marco Généreux, coordonnateur du Service des travaux publics, et ce, en date du 11 août 2019.

709-12-2019

5.3 Employés étudiants non syndiqués – rémunération 2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le salaire du personnel étudiant non syndiqué soit fixé ainsi pour l'année 2020 :

- Étudiants/Étudiantes en loisirs : 16,18 \$
- Agent/Agente de surveillance : 17,07 \$
- Inspecteur/Inspectrice en bâtiment adjoint (stagiaire) : 17,07 \$
- Animateur/Animatrice principale au camp de jour : 17,07 \$
- Coordonnateur/Coordonnatrice aquatique : 17,59 \$
- Surveillant/Surveillante sauveteur : 16,18 \$
- Assistant/Assistante sauveteur : 15,62 \$

5.4 Adoption – règlement numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le service des travaux publics et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 378 075 \$ à cette fin

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1260-2020, sa portée, son coût, ainsi que son mode de financement, de paiement ou de remboursement.

710-12-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2019 concernant le règlement numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le service des travaux publics et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 378 075 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1260-2020 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour le service des travaux publics et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 378 075 \$ à cette fin, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus

711-12-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus

712-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus.

5.6 Avis de motion – règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

713-12-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

714-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

5.7 Annulation excédent de fonctionnement affecté

715-12-2019

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté présente un solde de 31 907 \$ pour un Fonds spécial terminé en 2013;

ATTENDU QUE cet excédent de fonctionnement affecté n'a plus sa raison d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De transférer un montant de 31 907 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté.

5.8 Affectation pour budget 2020

716-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a prévu des affectations lors de l'élaboration du budget 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner ces affectations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'affecter au budget 2020, un montant de 170 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté aux activités de fonctionnement de 2020 ainsi qu'un montant de 115 000 \$ du Fonds local pour la réfection et l'entretien des voies publiques, tel que décrété par la résolution numéro 771-12-2018.

5.9 Affectation des soldes disponibles au budget 2020

717-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-dame-des-Prairies dispose de soldes disponibles affectés à divers règlements;

ATTENDU QUE la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* prévoit les dispositions pour les utiliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'affecter au budget 2020, un montant de 150 000 \$ provenant des soldes disponibles des règlements d'emprunt 1022-2012, 1082-2014, 1116-2015, 1170-2017, 1176-2017, 1199-2018, 1204-2018, 1206-2018, 1209-2018, 1216-2018 et 1233-2019 au remboursement des échéances en capital et intérêts de l'exercice 2020.

5.10 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – budget 2020 – approbation

718-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est partie à l'entente intermunicipale créant la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

ATTENDU QUE la Régie a transmis à la Ville ses prévisions budgétaires pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Ville doit, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, adopter le budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

ATTENDU QUE des crédits sont disponibles au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'exercice 2020 au montant de 3 184 677 \$;

Que compte tenu d'un ajustement aux quotes-parts prévisionnelles 2019, la contribution de chacune des villes et municipalités pour l'année 2020 est répartie comme suit :

Contribution villes et municipalités budget 2020 avec ajustements budget 2019						
	2019 adoption	2019 avec correctif	Écart	2020	Quote part ajustée	
Joliette	1 019 247,00	1 018 564,00	(683,00)	1 014 255,00	1 013 572,00	
S.C.B.	433 920,00	448 072,00	14 152,00	449 233,00	463 385,00	
N.D.P.	199 151,00	183 686,00	(15 465,00)	238 058,00	222 593,00	
St-Paul	84 751,00	82 559,00	(2 192,00)	101 993,00	99 801,00	
N.D.L.	14 385,00	18 573,00	4 188,00	18 780,00	22 968,00	
Total	1 751 454,00	1 751 454,00	- \$	1 822 319,00	1 822 319,00	

D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à payer, à même les prévisions budgétaires 2020 et selon les modalités prévues à l'entente ci-dessus décrite, la quote-part de la Ville s'élevant à 245 561 \$ après ajustement, cette somme incluant une partie à être remboursée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, pour une somme de 22 968 \$ après ajustement.

5.11 Fédération canadienne des municipalités – adhésion – renouvellement

719-12-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour 2020-2021 et d'acquitter la cotisation de 2 605,93 \$ s'y rapportant.

5.12 Roy et Asselin inc. – honoraires

720-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de la firme d'avocats Roy et Asselin inc. pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à la firme d'avocats Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 905,43 \$ pour les services rendus jusqu'au 30 novembre 2019.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) sur la rue Hubert – travaux de laboratoire – mandat

721-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait une demande de prix pour les divers travaux de laboratoire liés au projet de prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) de la rue Hubert;

ATTENDU la recommandation du 3 décembre 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Les Services Exp. inc. pour le contrôle de qualité dans le cadre du prolongement des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial et voirie) de la rue Hubert, le tout selon l'offre de services datée du 12 novembre 2019, au montant de 11 912,56 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1245-2019.

6.2 Équipements de piézomètres – rue Guy – acquisition et installation

722-12-2019

ATTENDU QU'il y avait lieu de procéder à l'acquisition et l'installation d'équipements de piézomètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'acquisition d'équipements de piézomètres selon la proposition de Geneq inc, déposée en date du 29 novembre 2019, au prix de 4 788 \$, taxes en sus;

D'autoriser l'installation desdits équipements de piézomètre selon la proposition de Solmatech au prix estimé de 19 900 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

6.3 Bris de glace préventif – ÉCO Technologies Itée – mandat et autorisation de paiement

723-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé, par sa résolution numéro 761-12-2017, la signature d'une entente conjointe avec la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Ville de Joliette pour effectuer des interventions d'urgence sur la rivière L'Assomption en période de crue printanière afin de minimiser les risques d'inondation;

ATTENDU QUE la Ville est informée qu'afin d'assurer la disponibilité des équipements requis pour effectuer le bris du couvert glacé sur la rivière, au printemps 2020, il y aurait lieu de réserver une plage calendrier avec ÉCO Technologies ltée;

ATTENDU l'offre de services déposée par ladite entreprise le 24 octobre 2017;

ATTENDU QUE le partage des coûts relatifs à l'affaiblissement des glaces est établi à 1/3 pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir les services de ÉCO Technologies ltée pour l'affaiblissement des glaces lors de la saison 2020, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 24 octobre 2017;

D'autoriser le paiement des frais de réservation décrits à la facture numéro 1300 au montant de 5 481,32 \$, taxes en sus;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Charles-Borromée et à la Ville de Joliette.

6.4 Club Quad Mégaroues Joliette – autorisation de circuler

724-12-2019

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route*, les clubs de quad et motoneige doivent obtenir des municipalités qu'ils traversent une autorisation de circuler;

ATTENDU QU'afin de se conformer à ladite loi, le Club Quad Mégaroues Joliette sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler aux endroits suivants:

- Sur le rang de la Première-Chaloupe Ouest, sur une distance approximative de 110 mètres, entre le numéro civique 5 jusqu'à la Route 131;
- Sur le rang de la Première-Chaloupe Est, sur une distance approximative de 150 mètres à partir de la Route 131;
- Traverser le rang de la Deuxième-Chaloupe à la hauteur du numéro civique 104.

Cette autorisation est subordonnée au respect des conditions suivantes:

- Que le ministère des Transports du Québec donne son accord pour traverser au feu de circulation de l'intersection de la Route 131 et du rang de la Première-Chaloupe et confirme le tout par écrit à la Ville d'ici le 23 décembre 2019;

- Que le Club Quad Mégaroues Joliette obtienne l'autorisation écrite de tout propriétaire ou locataire d'habitation situé à moins de 100 mètres du tracé autorisé et confirme le tout par écrit à la Ville d'ici le 23 décembre 2019;
- Que la vitesse de circulation soit limitée à 30 km/h;
- Que les heures de circulation soit limitées entre 6 h et 24 h;
- Qu'une signalisation prévoyant ce qui précède et conforme à la réglementation en vigueur soit installée et maintenue tout au long de la saison d'hiver 2019-2020.

6.5 Ententes – stabilisation des berges – rue Gauthier nord – autorisation de signature

725-12-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, des ententes avec les personnes visées par le projet de stabilisation des berges sur la rue Gauthier nord.

6.6 Entente – portail numérique collectif InterForces – abonnement – autorisation de signature

726-12-2019

ATTENDU QUE la Ville désire s'abonner au portail collectif InterForces comme outil de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adhérer au contrat d'entretien et de soutien du portail collectif InterForces avec la firme Groupe conseil Caringship inc., pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, en contrepartie d'honoraires de 2 995 \$, taxes en sus, payables en janvier 2020;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, une entente à cet effet avec la firme Groupe conseil Caringship inc.

6.7 Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) – adhésion – renouvellement

727-12-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 298,94 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

6.8 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement no 2

728-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Christian Arbour inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jean-Benoît Lachance, architecte, de la firme Lachance et associée, architectes, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 5 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Christian Arbour inc. la somme de 29 100,08 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1249-2019.

6.9 Réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 6

729-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et du pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 6 et en recommande le paiement dans sa lettre du 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 3 449,25 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1170-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 1248-2019 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Denis, de l'avenue des Pins et du chemin de la Rivière

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1248-2019 ainsi que sa portée.

730-12-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2019 concernant le règlement numéro 1248-2019 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Denis, de l'avenue des Pins et du chemin de la Rivière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1248-2019 décrétant l'ouverture et la désignation de la rue Denis, de l'avenue des Pins et du chemin de la Rivière, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1261-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1263-2020 modifiant le règlement de zonage concernant la réglementation au sein du parc industriel situé en zone I-1 121

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

7.4 Étude de PIIA – projet de construction d'un immeuble résidentiel mixte et aménagement du stationnement – lots 4 925 810 et 4 925 811

731-12-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 4 925 810 et 4 925 811;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction d'un immeuble résidentiel mixte et l'aménagement du stationnement dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par le Comité consultatif d'urbanisme le 30 septembre 2019, selon laquelle de nouveaux plans du projet ont été demandés;

ATTENDU QUE suite à cette demande, de nouveaux plans ont été déposés;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 4 925 810 et 4 925 811, ayant pour objet de construction d'un immeuble résidentiel mixte et l'aménagement du stationnement dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.5 Programmes de subvention – couches lavables, récupérateurs d'eau, toilettes à faible débit et appareils de chauffage au bois – reconduction

732-12-2019

ATTENDU QU'afin d'encourager les Prairiquois et Prairiquoises à poser des gestes pour la qualité de l'environnement et pour l'économie de l'eau potable, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mis en place certains programmes de subvention, à savoir :

- programme de subvention favorisant l'utilisation des couches lavables;
- programme de subvention pour l'installation de toilettes à faible débit;
- programme de subvention pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie;
- programme de subvention pour le retrait ou le remplacement d'un appareil de chauffage au bois;

ATTENDU QUE ces programmes se terminent le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE, dans une perspective de développement durable et de protection de l'environnement, le conseil municipal juge opportun de reconduire ces programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les programmes de subventions ci-haut mentionnés soient reconduits jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE les critères d'admissibilité de chacun d'eux soient effectifs jusqu'au 31 décembre 2020.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 La Manne quotidienne – contribution financière

733-12-2019

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par La Manne quotidienne dans le cadre de sa campagne annuelle de financement;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille et de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à La Manne quotidienne en soutien financier à l'organisation de sa campagne annuelle de financement.

8.2 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

734-12-2019

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 15 septembre au 7 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation du 10 décembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 15 septembre au 7 décembre 2019.

8.3 Réfection du bâtiment des organismes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no 1

735-12-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du bâtiment des organismes;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Denis Clermont, architecte, de la firme Architectes Clermont St-Germain associés, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 432 622,50 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – soumissions – adjudication

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, la mairesse Suzanne Dauphin s'abstient de participer aux délibérations.

736-12-2019

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'aménagement du parc Raymond-Villeneuve;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 12 décembre 2019, à savoir :

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	366 556,00 \$
Terrassement Baril	368 374,44 \$

ATTENDU QUE madame Karyne Ouellet, architecte paysagiste de la firme KAP Karine architecte paysagiste inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'elle émet sa recommandation dans une lettre datée du 12 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Terrassements Multi-Paysages inc. le contrat pour l'exécution des travaux de l'aménagement du parc Raymond-Villeneuve, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 366 556 \$, cette dépense étant imputable au règlement 1250-2019, le tout conditionnellement à la réception de l'autorisation définitive du Ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du projet PRIMADA numéro 558347;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

737-12-2019

9.2 Soccer – tarification 2020

ATTENDU QUE l'Association de soccer Lanaudière Nord prend le relais de l'Association de soccer Le Laser qui se dissoudra en 2020;

ATTENDU QUE l'Association de soccer Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison 2020;

ATTENDU la recommandation du 10 décembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le soccer pour la saison 2020 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarif pour l'année 2020
U4-U5	190 \$
U6	190 \$
U7	240 \$
U8 à U18	270 \$

738-12-2019

9.3 Politique de subvention – activités de gymnastique – Gym Annalie – modifications

ATTENDU QUE la Ville a adopté une politique à l'effet d'accorder une subvention de 50 \$ pour chacun des prairiquois et prairiquoise de 17 ans et moins qui sont inscrits dans un programme de gymnastique ou de trampoline offert par l'école Gym Annalie et de limiter le montant maximum annuel de subvention à 100 \$ par enfant;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie à l'effet qu'il y a lieu de modifier ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier la politique de subvention afin d'y inclure les activités suivantes :

- les activités parent-enfant, le 50 \$ concernant l'enfant qui participe aux activités de Gym Annalie;
- les activités de cheerleading, à raison de 50 \$ par enfant par session pour un montant maximum annuel de 100 \$ par enfant pour l'année 2019.

9.4 Semaine de relâche 2020

739-12-2019

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, dépose le budget prévisionnel pour la semaine de relâche qui se tiendra du 2 au 6 mars 2020;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les prévisions budgétaires totalisant 2 875 \$ pour la tenue de la semaine de relâche 2020;

D'approuver la tarification comme suit :

- Camp de jour 90 \$, incluant le service de garde
- Sortie à la fois 27,50 \$, incluant le service de garde

D'autoriser l'embauche du personnel nécessaire à titre d'animateurs, au tarif établi pour ce poste;

QUE la politique familiale en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'applique pour cette programmation.

9.5 Association québécoise du loisir municipal – adhésion – renouvellement

740-12-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 495,90 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

9.6 Club de patinage artistique Les étoiles d'argent – inscriptions 2019-2020 – recommandation de paiement

741-12-2019

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les étoiles d'argent a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 4 décembre 2019, le paiement d'un total de 17 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de patinage artistique Les étoiles d'argent sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2019-2020 totalisant 17 674,50 \$.

9.7 Club de BMX de Crabtree – inscriptions 2019 – recommandation de paiement

742-12-2019

ATTENDU QUE le club de BMX de Crabtree a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2019;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 19 novembre 2019, le paiement d'un total de 10 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au club de BMX de Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2019 totalisant 925 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Jeudis Musik'eau 2020 – programmation partielle

743-12-2019

ATTENDU la recommandation du 6 décembre 2019 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, en ce qui a trait à la 14^e édition des Jeudis Musik'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la programmation partielle élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation d'un spectacle musical au parc des Champs-Élysées le 6 août 2020 soit approuvée;

QUE la Ville retienne les services de l'artiste Florent Volland le 6 août 2020, pour un montant de 6 000 \$, taxes en sus, lequel sera l'artiste invité de La Sinfonia de Lanaudière dans le cadre de la 14^e édition des Jeudis Musik'eau.

744-12-2019

10.2 Fête nationale 2020 – programmation partielle

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les services des artistes pour l'animation de la Fête nationale 2020;

ATTENDU la recommandation du 6 décembre 2019 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation partielle de la Fête nationale 2020 telle que proposée et de procéder à l'engagement de l'artiste Mathieu Provençal pour le spectacle principal;

QUE le budget estimé pour la tenue de cette programmation partielle soit de 4 750 \$, taxes en sus.

745-12-2019

10.3 Programmation culturelle – 2019-2020 – ajout – modification

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 350-06-2019, la programmation culturelle 2019-2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter et/ou de modifier un projet à ladite programmation;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle 2019-2020 afin d'ajouter et/ou de modifier le projet suivant:

Jeudi 30 janvier 2020
à 19 h 30 :

Cégep – lecture publique de la pièce qui
sera présentée en avril 2020 au Carrefour

D'approuver le budget inhérent au projet ci-dessus décrit, lequel représente approximativement 300 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

11. AUTRES SUJETS

Conformément au dernier paragraphe de l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose au conseil municipal un extrait du Registre de déclaration de l'élu(es) en vertu du Code d'éthique et de déontologie et mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite audit registre au cours de la dernière année.

746-12-2019

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse